



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Compte Rendu du SNUipp-FSU 67 Groupe de Travail du 16 février 2012

Un groupe de travail (GT) de la CAPD s'est tenu jeudi 16 février à l'IA sous la présidence de Monsieur Ladaïque (IEN, adjoint au DA).

Plusieurs pistes et propositions ont été faites sur la manière de gérer les personnes victimes de mesures de fermetures de leur poste RASED et de Brigade « formation continue ».

Les élu(e)s du personnel sont intervenues pour rappeler la perte considérable de savoir-faire liée à ces fermetures de poste.

En préambule, l'IEN-adjoint au DA a rappelé à quel point les compétences des personnels RASED étaient précieuses et que son seul but était d'en bénéficier encore l'an prochain (sic). Il pense pouvoir trouver une solution "acceptable " pour les 35 personnes de RASED concernées par ces fermetures.

TOUTES les "victimes" vont être reçue par leur IEN pour évoquer leur souhait (voir ci-dessous). Elles seront prioritaires en cas de demande de congé formation sur une année pour ré-orienter leur carrière. Ou pourront bénéficier d'une formation d'adaptation au poste plus courte si elles obtiennent un poste dans l'ASH mais d'une autre option.

Un Groupe de travail se réunira à nouveau à l'IA le 12 mars pour statuer sur les cas particuliers d'enseignants de RASED victimes de mesures de carte scolaire.

Voici les décisions validées par le DA:

Fermeture poste brigade Zone formation continue :

La répartition des fermetures a été modifiée. Les remplaçants de la Brigade ASH ne sont pas concernés.

Bassin nord : 10 fermetures sur 17 / Strasbourg : 12 sur 22 / Sud : 8 sur 13

Les brigades zones seront contactés par l'IA.

Pour chaque bassin une liste des personnes avec l'ancienneté sur les postes a été présentée. Ce sont les derniers arrivés qui seront victimes de fermeture. Ils auront des points de bonifications en fonction de la durée d'exercice en tant que « zone » sans interruption.

Si des collègues « non victimes » sont volontaires pour quitter leur poste ils auront une bonification de 20 points et prendront la place du dernier collègue dont le poste doit être supprimé.

Pour les stagiaires actuellement en formation capa-sh dont le poste est fermé:

Il leur serait possible de rester sur un poste en "doublette" l'an prochain jusqu'aux délibérations du jury au mois de décembre.

Ils pourront donc demander un poste le plus proche possible de leur poste actuel.

Règles s'appliquant aux victimes de fermetures de postes de RASED :

On considère que dans chaque circonscription, il y a une entité RASED (et une seule). On fait appel aux volontaires, option par option, pour bénéficier des points de fermeture des personnes victimes des mesures de carte scolaire.

Comme dans le cas d'une école, les victimes de mesures sont réaffectées sur le poste du volontaire avant le mouvement (accord écrit des deux personnes).

Pour le mouvement, une priorité absolue sera accordée aux victimes de fermetures pour obtenir un autre poste spécialisé, y compris dans une autre option, sauf A, B et C, en fonction des règles habituellement en usage.

Priorité et Bonifications:

Les victimes de suppressions RASED auront une priorité absolue (rang 1) pour tous les postes spécialisés (sauf option A, B, C)

Toutes les personnes victimes de fermeture bénéficieront de points de fermeture en fonction de leur ancienneté sur le poste.

Ces points leur sont acquis pour le prochain mouvement sur tous les postes d'adjoints.

Liste des postes spécialisés vacants à la rentrée 2012:

Une liste des postes spécialisés vacants, par option, à la rentrée 2012 a été établie et sera communiquée aux enseignants en annexe de la circulaire du mouvement.

Les stagiaires CAPA SH à l'IUFM, s'ils ne sont pas victimes de fermeture de poste, conservent leur poste à la rentrée 2012, conformément aux dispositions antérieures, avec titularisation en cas de réussite à l'examen en 2012.

Entretien avec les IEN:

Tout enseignant victime de fermeture de poste de RASED est reçu par son IEN.

L'IEN remplit à l'issue de l'entretien une fiche de compte-rendu signée par l'enseignant concerné. Cette fiche est ensuite adressée au Directeur académique pour l'éclairer sur les mesures individuelles à prendre, ceci avant le 1er mars 2012, en vue de la réunion du groupe de travail de la CAPD.